

218C0340
FR0000038606-FS0115

6 février 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MANITOU BF

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 février 2018, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion¹ (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 février 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MANITOU BF et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 918 700 actions MANITOU BF représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MANITOU BF hors marché.

¹ Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 39 617 974 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.